

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/39

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
01/06/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le lundi 07 juin à 16h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (21) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI- Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Georges RISTICONI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Pascale TOTH

Pouvoirs (8) : Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – José OLIVA donne pouvoir à Augustine MARIOTTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frederic RAO donne pouvoir à Pascale TOTH – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Anne Marie NATALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI – Pierre NATALI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Acquisition de deux parcelles de terrains d'une contenance totale de 1 320 m²

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire d'acquérir un terrain à VIGNALE afin d'assurer l'exploitation de la station d'épuration.

Après estimation du service des domaines un accord a été trouvé avec les héritiers de monsieur Louis Moracchini qui consentent à céder les parcelles cadastrées A 313 et A 314 d'une contenance totale de 1320 M2 au prix de 500 €.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé du Président
- Donne son accord pour acquérir les parcelles A313 et A314 situées sur la commune de VIGNALE, appartenant aux héritiers de monsieur Louis Moracchini, d'une contenance totale de 1320 M2 au prix de 500.00 € et pour prendre également en charges les frais notariés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40

email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

